



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
PAYS DE LA LOIRE**

**Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
de la Mayenne**

Dossier suivi par : GAUTIER Philippe

Objet : Dossier papier AU - PERMIS D'AMENAGER

Numéro : PA 053219 26 00001 U5301

Adresse du projet : 14 Rue des Tisserands FONTAINE-DANIEL
53100 SAINT GEORGES BUTTAVENT

Déposé en mairie le : 30/04/2026

Reçu au service le : 01/06/2026

Nature des travaux: 08148 Création de parking - places de
stationnement

Demandeur :

SAS ABBFD représenté(e) par DENIS
MICHAEL

3 CHEMIN DE L'ABBAYE

Lieu-dit FONTAINE-DANIEL

53100 SAINT GEORGES BUTTAVENT

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Le projet objet de cette demande, et les pièces écrites et graphiques descriptives de l'aménagement prévu de cet espace de stationnement, apparaissent satisfaisants et cohérents pour ce site situé dans les abords des monuments historiques.

Toutefois, l'absence totale de mobilier ou de démarcation claire et matérielle des emprises de roulement et stationnement au sol appelle à l'énoncé des prescriptions suivantes :

- Le plan d'aménagement proposé dans la demande sera réalisé en l'état et conformément à la présente demande, sans modification dans sa réalisation. En ce sens, la possibilité laissée de 'permettre toutes les évolutions qui pourraient découler de la confrontation d'un projet théorique avec une réalité très pratique' est totalement exclue, ou devra dans tous les cas faire l'objet d'une demande d'autorisation justifiée par un besoin quantifié.
- L'arbre abattu sera compensé par la plantation d'un sujet de haute tige au sein du long linéaire de stationnement prévu en limite sud de l'emprise de projet.
- Le fond des emprises de stationnement sera marqué par un dispositif de butée ou stop-roue. Ceux-ci seront en bois naturel.
- Les haies plantées seront composées d'une diversité d'essences locales.



Fait à Laval

Signé électroniquement par
David BOUILLON
Le 23/06/2026 à 17:21

L'Architecte des Bâtiments de France
Monsieur David BOUILLON

Copie est adressée au demandeur afin de l'informer qu'il ne pourra pas se prévaloir d'un permis tacite à l'issue du délai d'instruction en application de l'article R.424-4 du code de l'urbanisme.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) Pays de la Loire - 1 rue Stanislas Baudry - BP 63518 - 44035 NANTES CEDEX 1) par lettre recommandée avec accusé de réception.



ANNEXE :

Abbaye cistercienne de Fontaine Daniel (restes) situé à 53219|Saint-Georges-Buttavent ; 53200|Saint-Baudelle ; 53074|Contest.



Publié le : 30/06/2026 13:01 (Europe/Paris)

Par : La Mairie

https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/69260